



Adhésion producteur 2024

Groupe de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre
24 Rue des Ingrains, 36022 Châteauroux - 06 56 89 98 50 - filiere@gdab36.org

Pourquoi adhérer ?

- Pour soutenir tout un réseau de défense des intérêts des agriculteurs bio
- Pour avoir une représentation auprès des pouvoirs publics et structures agricoles du département
- Pour soutenir le GDAB36 dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires au développement de l'agriculture bio

Cotiser me donne droit à :

- Une information technique et réglementaire régulières (mails hebdomadaires, mercuriales, bulletins techniques, appels téléphoniques...)
- Des formations multi-thématiques gratuites
- La participation aux groupes d'échanges techniques, de mutualisation et aux groupes projets
- Un accompagnement sur la réglementation et les aides, la conversion, l'installation, la commercialisation, la communication, la gestion des difficultés...
- La participation aux évènements et animations grands publics
- L'accès à l'aide à la certification

Identifiant de l'adhérent

Raison Sociale :

.....

Nom, Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. :

Adresse email :

.....

Pour les sociétés, noms et prénoms des associés :

.....

Age :

Si vous avez plus de 55 ans, avez-vous commencé à réfléchir à la transmission de votre ferme ? OUI NON

Avez-vous identifié un repreneur ? OUI NON

Montant de la cotisation

1. Forfait de base pour :

- 80 € pour une exploitation individuelle
- 80 € par associé-exploitant
- 100 € dans le cas d'une exploitation en couple (EARL ou autre)

2. Cotisation adaptée selon les productions pour les surfaces en bio et en conversion :

(Vous pouvez vous aider de votre déclaration PAC pour remplir cette grille)

- | | | | |
|---|-------|------------------------|---|
| • Cultures fourragères | | ha x 1,00 €/ha = | € |
| • Grandes cultures | | ha x 1,90 €/ha = | € |
| • Cultures maraîchères et plantes aromatiques médicinales | | ha x 15,2 €/ha = | € |
| • Cultures sous serres | | ha x 45,7 €/ha = | € |
| • Cultures fruitières | | ha x 7,60 €/ha = | € |
| • Vignes AOC ou VCQS | | ha x 15,2 €/ha = | € |
| • Jachères, bois énergie, étangs | | ha x 0.20 €/ha = | € |

Total 1. :

Total 2. :

TOTAL 1. + 2. :

3. Cotisation totale :

Montant versé au réseau Bio : 110€ dont 50€ à la FNAB et 60€ à Bio Centre

- 1) Si le montant TOTAL 1. + 2. est inférieur à 130 €, vous réglez 130 € de cotisation forfaitaire.
- 2) Si le montant TOTAL 1. + 2. est compris entre 130 € et 550 €, vous réglez le montant TOTAL 1. + 2.
- 3) Si le montant TOTAL 1. + 2. est supérieur à 550 €, vous réglez 550 € de cotisation forfaitaire. Les montants au-delà de 550€ peuvent faire l'objet d'un don au GDAB36.

Si vous avez le statut d'agriculteur en difficulté, vous êtes dispensé de verser une cotisation. Merci de fournir une pièce justificative.

Règlement par chèque à l'ordre du GDAB36 ou par virement (bulletin à renvoyer pour les deux options) :

Merci d'indiquer le nom de la société ou votre nom dans le libellé de votre virement

IBAN : Crédit Agricole Centre Ouest FR76 1950 6400 0033 0423 4854 176

Code BIC : AGRIFRPP895